

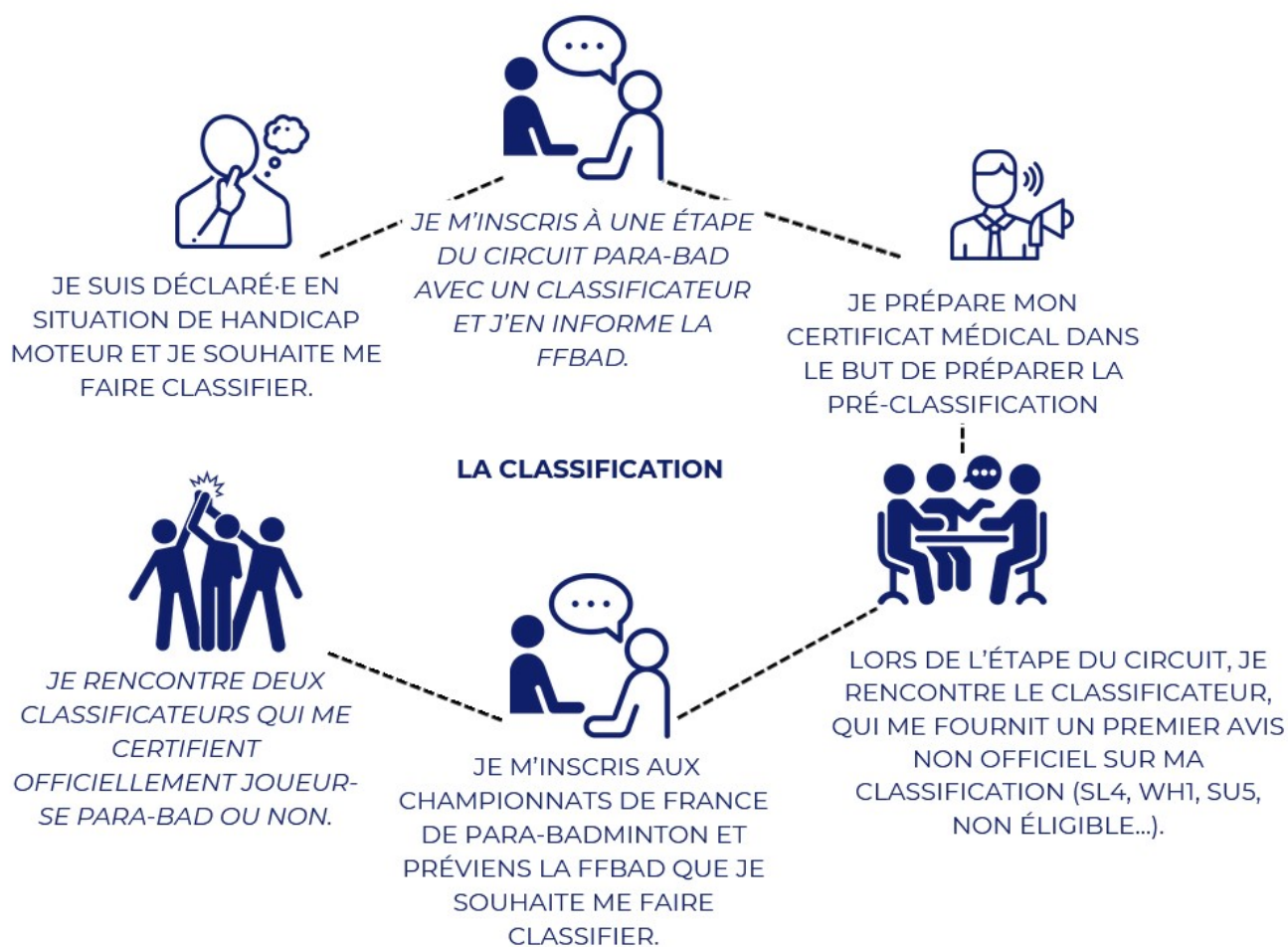
LA CLASSIFICATION

Classification : La classification est un système officiel qui permet de regrouper les joueurs en fonction de la nature et du degré de leur handicap.

Joueur déclaré en situation de handicap : joueur qui a informé la fédération de son handicap. Il peut par exemple participer aux étapes du circuit para-bad mais pas aux compétitions officielles.

Joueur certifié para-bad : joueur ayant eu une évaluation médicale officielle (présence de deux classificateurs). Ils possèdent donc une classification pour les compétitions.

Comment se faire classer ?



Lors de votre toute première participation à une compétition du circuit para-bad, si un classificateur est présent sur l'événement, vous pouvez obtenir une première estimation de votre classification. Prévenez en amont la Fédération et munissez-vous du certificat médical disponible sur le site de la fédération :



La classification est une étape complexe tenant compte de nombreux critères à remplir. Les critères présentés ici ne sont pas exhaustifs. Toute personne en situation de handicap n'est pas forcément classifiable en para-badminton au sens BWF malgré le handicap avéré.

Les critères d'éligibilités par la BWF :

